CANDIDATS.

POUR GREFFIERS.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. A. NOTT.
ALFRED ROUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. B[illegible].
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
JOHN M. HALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DORIOCOURT.
M. CARUTHERS.
THOMAS C. POOLE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOL.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GILMORE.
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.
L. J. COIRON.
SAM LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. CHRIS. C. SCHELL est candidat à une des places de Juge de Paix de la première Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix de la première municipalité.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. [illegible] LAROQUE TURGEAU est candidat à [illegible] places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

[illegible] Veuillez annoncer que [illegible] ANONGE est candidat à la [illegible] dans la Troisième Municipalité.

M. [illegible] WILLIAM ANDRY [illegible] juge de paix dans la [illegible] sera soutenu par SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité. Il recevra le vote unanime de TOUS SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. F. M. GUYOL, comme candidat à la place de juge de paix dans la première municipalité. PLUSIEURS AVOCATS.

Bureau des Naissances et Decès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AVANT [illegible] Bureau des Naissances [illegible] ville d'Orléans [illegible]

[illegible] 6 MARS 1819.

[illegible]

ART. 201. [illegible] de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par la personne chez laquelle la maison dans laquelle [illegible] [illegible] amende qui n'excédera pas dix piastres [illegible]

[illegible]

10 avril F. M. CROZAT.

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.

[illegible] CONDITIONS PAR MOIS—Dans la classe leçons trois fois par semaine, $10; [illegible] $12. S'adresser No. 14, [illegible] Bourse des Marchands, Exchange Place, près du bureau de la poste, entre les rues Douane et Canal; depuis [illegible] heures [illegible]

TABAC à la Vuelta Abajo—58 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 21 av No. 11, rue Royale.

FARINE—[illegible] barils de fine, et 55 do surfine [illegible] HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

HARICOTS blancs—10 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

POMMES [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

RESINE [illegible] 1000 barils résine, et 5000 Lattes [illegible] à vendre ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

WHISKEY—50 barils whiskey vieux, à vendre par P. LONGIS, 106 rue Royale.

FERRONNERIE pour bâtisses. [illegible] W. A. RYAN, 48 Chartres.

ARTICLES de pêche. Hameçons de toute qualité, [illegible] en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres.

OUTILS de charpentier. [illegible] W. A. RYAN, 48 Chartres.

A VENDRE par les soussignés: 200 [illegible] de Boston, en pains, morceaux et en poudre; 2,000 sacs en jutres, de deux boisseaux et demi; 1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon; 1,000 barils maquereaux; [illegible] caisses excellent blanc de baleine, New Bedford; 80 surons indigo, 100 caisses savon steamboat; [illegible] barils clous de Boston; 50 barriques riz de la Caroline. NORCROSS & FOSDICK, 86 Gravier.

DIVERS.—3000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver [illegible] 2000 do huile de baleine, 2000 do épurée [illegible] Tanneurs, 600 caisses blancs de [illegible] New Bedford et Boston, 300 caisses chandelles de [illegible] 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra [illegible]; 1000 barillets clous assortis, [illegible] blanc de plomb No. 1, et extra et pur, 50 [illegible] anglaise, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co., 12, Vieille Levée.

FARINE—1000 barils à bord d'un chaland, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE, &c.—200 pièces du Kentucky, [illegible] 400 rouleaux corde, et 35 balles ficelle, à vendre par G & R BUCHANAN & Co., 24 av 64, Tchoupitoulas.

FARINE—100 barils farine Missouri superfine, 150 do do ordinaire, à vendre par G & R. BUCHANAN & Co., 24 av 64, rue Tchoupitoulas.

TOILE de Coton, pour voiles, tentes et prélarts, de la manufacture de Paterson N. J., [illegible] pouces et 44 pouces de large, [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises à l'eau de vie, 10 do abricots do, 10 do prunes, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par 12 avril LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

PRUNEAUX—10 caisses de 13 pots chaque, grand [illegible] en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 13 avril 22 St Louis.

BOUTEILLES VIDES—20 paniers bouteilles vides en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par 11 avril LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

A VENDRE—Un joli bien de campagne situé au [illegible] St Jean, d'une dimension d'environ trente [illegible] Les établissements se composent [illegible] à deux étages, [illegible] écurie, [illegible] S'adresser au bureau de M. Jules [illegible] ALBIN MICHEL.

MAISON A LOUER.

Une maison rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts. Deux maisons rue Claiborne, entre les rues Ste.-Anne et Dumaine. Deux maisons rue Claiborne, près la rue St. Louis. Une maison rue des Français, 3ème municipalité. Une maison rue des Grands Hommes, près la rue d'Enghien.

Pour les conditions [illegible] très avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123, entre les rues St. Louis et Conti. 2 mars

A LOUER—Le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett, Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau corridor avec porte cochère, une vaste cour bien briquetée, écurie, chambres à domestiques, cuisine, &c., tous dans un parfait état. L'eau est conduite par les "water works" jusqu'au premier étage. S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av—2p

ARTICLES DIVERS—1,500 caisses limons, 80 barriques huile d'olive, 30 barriques pierres de ponce, 3 dito crême de tartre, 40 caisses tabac à chiquer, 25 ballots tabac en feuilles, à vendre par 29 av WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: 4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B Guilhou; 3000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice, grandes bouteilles; 600 paniers vin de Champagne; 80 barils et quarts vin de Sicile; 80 barils et quarts vin de Malaga; 2 pipes vin de Catalogne; 300 caisses liqueurs assorties, 50 do curaçao; 30 do marasquin; 100 caisses vin rouge St Julien et la Mission; 25 do câpres; 25 do cerises au jus; 45 do savon de Marseille; 50 do vin de Muscat; 150 paniers bouteilles vides; 300 do anisette; 300,000 bouchons. AUG. MOLIER, 9 mai—3 90, St Louis.

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 50 barriques vin de Bordeaux, 1 boucaut ficelle française. En magasin:—200 caisses liqueurs assorties; 30 caisses sardines en boîtes, 2/3, 1/6, 1/4 et 1/8 de boîtes, 50 et 20 boîtes à la caisse &c. 100 barils Malaga [illegible] S. V. BARRETT, 21 Gravier. 24 av

CHAPEAUX laine—20 caisses blanc et noir, à vendre par [illegible] & Co. [illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE.

N[illegible], 3 mai 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre [illegible] Quartier Général de la 1ère Division [illegible] Brigades de la dite Division [illegible] Régimens d'infanterie, à l'effet [illegible] aux ordres du général Taylor sur la frontière [illegible] Brigadier-Général commandant la Légion de la Louisiane, confiant dans le zèle militaire dans la brave [illegible] patriotique qui ont toujours distingué les soldats-citoyens de cette Brigade, compte que le chiffre de la susdite réquisition sera promptement rempli, et que les officiers de la Brigade prendront sur le champ les mesures nécessaires pour appeler au service des Etats-Unis tous les volontaires qui s'offriront, pour être formés en compagnies et régimens. Aussitôt cette organisation terminée, les officiers commandans feront leur rapport au quartier-général pour que ces volontaires entrent au service des Etats-Unis. Le temps d'enrôlement sera de six mois à moins que leur licenciement n'ait lieu plustôt. Les armes, munitions et équipemens seront fournis par les officiers de l'armée des Etats-Unis chargés de ce département.

Le colonel J. Dufour, commandant l'infanterie, est spécialement chargé de la prompte exécution du présent ordre, et sera assisté dans ces fonctions par le major B. Buisson, inspecteur de la Brigade.

Le retour des susdits enrôlemens devra être fait au quartier-Général dans les cinq jours qui suivront le présent ordre.

Par ordre du brigadier général D. AUGUSTIN.
4 mai PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

DÉPARTEMENT DU QUARTIER MAITRE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

AFIN d'éviter toute confusion dans le paiement de la gratification &c accordés aux volontaires qui répondent à l'appel de la patrie, le soussigné fait savoir que les volontaires qui se seront conformés aux réquisitions du dit appel, seront payés dans ses bureaux, rue Baronne et non aux différens lieux de recrutement ainsi qu'il avait été dit. Cet arrangement concentre les paiemens en un seul endroit et aura l'avantage d'épargner de nombreux inconvéniens. CASIMIR LACOSTE,
5 mai Quartier Maître Général.

DÉPARTEMENT DU QUARTIER-MAITRE.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

AVIS est donné que les bureaux du quartier-maître général de la Louisiane, sont temporairement établis dans le local affecté à ceux de l'ex-avocat général, rue Baronne et que c'est là que doivent être présentées toutes les réquisitions pour fournitures destinées aux quatre régimens appelés sous les armes par l'ordre du général, du 2 courant, par le gouverneur de l'Etat.

Toutes les réquisitions présentées au département du quartier maître doivent être consignées, soit par le général commandant, soit par les colonels ou les capitaines des compagnies auxquelles les dites fournitures sont destinées.

Toutes facilités seront données aux officiers et le service sera fait avec promptitude et régularité.
CASIMIR LACOSTE,
5 mai Quartier-maître général.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique LA DIANA—12 caisses en débarquement du P. Soulé, en rands pots et assortis comme suit: 2 paquets ananas; 2 dito limons; 2 dito [illegible]; 2 dito cédrats; 1 dito mangos; 1 dito oranges; 1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corosols. A vendre par
17 avril J. F. FERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

GELÉE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boîtes, importés par le P. Soulé, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 17 av 54 Vieille Levée.

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103 Royale.

DAME JEANNES—300 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av 103, Royale.

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD.
17 mars—15 99 rue de la Douane.

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsch; 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils, 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 av 92, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp.

GRAISSE—100 barils première qualité, à vendre par
20 av J E WOODRUFF, 60 Camp.

BŒUF—300 barils Mess, Prime et Prime B, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J E WOODRUFF,
20 av 60 Camp.

PORC—300 barils, Mess, Mess M (1 et Prime, à l'inspection, à vendre par J E WOODRUFF,
30 av 60 Camp.

RAISINS—100 caisses MR bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par
8 av J F BERCIER & Co, 54 V Levée.

PORC—100 barils prime, M. O. &c, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
24 av 92, Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux: 25 caisses prunes en jarres. 22 do fruits au jus. 12 barriques vin vieux article supérieur. 50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 avril 34 Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux: 56 bques vin rouge. 100 [illegible] vin blanc. 11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par POUGET, FILS,
13av 147 Royale, entre St Louis et Toulouse.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—MAI 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Faivre, Docteur
Autroy,	I & J.
Avinene Ferdinand,	Isabelle, Jean Baptiste,
B	Jannin, Claude, François
Baudroux de Maille,	L
Boillon, Alexandre	Lanier, Auguste
Beros frères	M
Badaire Hte, Fulcran,	Michel, Jacques
Barthe Louis Jh.	P
Bouget, les frères	Perrona, Louis Ernest
C	Petivide, Léonce,
Cabiane, Michel	Peiller (Mme née Beauchet,
Castegrit, Pierre	Peune, Jn Baptiste.
Caillet, Antoine,	Q
Calmel, Baptiste,	Quairez, Charles
Cyrille, Laurent,	T
F	Tryannay, Chles Edouard.
Foix Vincent	Tetard, Remi.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
9 avril

INDIGO—50 paquets Manille, Carracas, &c. en caisses, surons et barillets, à vendre par
27 av ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

HUILE à Lanterne, à vendre par
28 av RICKER & PEARSON, 62, Camp.

BLANC DE PLOMB No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par
28 av RICKER & PEARSON, 62 Camp.

FOIN de l'Ouest, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
28 av RICKER & PEARSON, 62 Camp.

Nouveautés de Paris.

LE soussigné à l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline panama, toile nouveauté, balzorine, jaconat français, batiste de barège riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.

Parmi ses envois, a été joint par erreur, une partie de soierie pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendus au dessous du prix coûtant. Aussi, point de soie noir, moiré, grande largeur, à $2 la yarde, florence cuit, de toute couleur (cerise excepté) à 50 cents.

Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, do à plis, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui, joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus plus varié qu'il y ait en ville.

Le soussigné ose espérer la continuation du patronnage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.
27 mars F. FANIS, 146 rue Royale.

DR. E. COMMUNY
CHIRURGIEN DENTISTE

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitants de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 250, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 déc

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans,

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber soi-même quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

RECEMMENT INVENTÉS POUR ORIFIER LES DENTS.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléables, et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents, vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat qui [illegible] nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son cabinet, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. 2 mars

FARINE—2,400 barils farine St. Louis, comprenant les meilleures marques, telles que Washington steam mills, city mills Star et Eagle; aussi:—100 barils farine communes, 150 do fines, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 av 34 Tchoupitoulas.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 290, Nlle. Orléans.
21 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

VIN DE JURANÇON—200 bouteilles vin blanc de Jurançon, à vendre par
13 av B TALAMON, 80 St Louis.

CIGARES de la Havane—diverses qualités, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—25 caisses sucre jaune, en débarquement du brick T. Street, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

EAU DE SELTZ naturelle—[illegible] paniers de [illegible] cruchons [illegible] à vendre par LOREILHE & Co., [illegible]
7 mai

[illegible]
7 mai

20 CAISSES [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE ST. CHARLES.

LES DEMOISELLES CUSHMAN, harpistes, pianistes et cantatrices, ont l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'elles feront leur bénéfice, soir, 18 mai, au Théâtre St. Charles, dans un

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Composé de morceaux choisis des grands maîtres, pour la harpe, le piano, et le chant. Elles seront aidées de M. SLOMAN.

PROGRAMME.

Première partie.

Piano forte—Grandes variations pour deux pianos, sur des airs de "Guillaume Tell," de Rossini—Herz. Les demoiselles Sloman

Harpe—Grande fantaisie, dernière valse de Weber—Bochsa. Mlle E. Sloman

Ballade—"The Old House at Home." Mlle E. Sloman

Duo Italien—"Ebben per Memoria," de l'opéra de La Gazza Ladra—Rossini. Miles Sloman

Harpe et piano—Grandes variations brillantes et concertantes sur la valse favorite du duc de Reichstadt—Bochsa. Miles Sloman

Deuxième partie.

Chant—"Blue Beard," musique choisie des compositions de Mozart, Rossini, Bellini et Bishop, maintenant en vogue dans les concerts de la noblesse à Londres. M. Sloman

Troisième partie.

Harpe—"Garland of Shamrock," par Bochsa, morceau d'à propos, étant l'hommage d'un harpiste moderne aux anciens Bardes Irlandais, morceau très apprécié pour sa mélodie et ses difficultés—Bochsa. Mlle Sloman

Ballade—"Remember me," de l'opéra de la "Bohemian Girl." Miles E. Sloman

Duo pour la harpe et le piano, de l'opéra de la Somnambule de Bellini—La harpe Mlle E. Sloman—Le piano, Mlle Anne Sloman.

Le livre des places sera ouvert de dix heures à cinq heures. Loges, $1; Parquets et loges d'en haut 50 cents. 16 mai—2

THEATRE AMERICAIN.

TROUPE DE L'OPÉRA ITALIEN.

Les directeurs de ce théâtre annoncent respectueusement au public, qu'ils ont engagé la troupe italienne, composée d'artistes distingués—Cet engagement n'étant que pour quelques représentations.

Signora Amalia Majocchi, prima-donna.
Signora Conception Cirartegui, prima-donna.
Signor Luigi Perozzi, primo tenore.
Signor Atilio Vattellina, primo basso.
Signor Luigi Martinelli, second tenore.

Ainsi que le complément en artistes secondaires, un chœur complet et effectif, et un excellent orchestre sous la direction du Signor L. GABICI.

La première représentation aura lieu
MARDI SOIR, 19 DU COURANT,
Par le célèbre opéra en trois actes,
I CAPULETI ED I MONTECCHI,
(*Romeo et Juliette.*)

Poême en vers, de Romani, musique de Bellini. Cet opéra sera représenté avec munificence, costumes nouveaux et splendides, décors analogues, etc.

Prix d'entrée:
Au parquet et aux loges............$1 00
Secondes, troisièmes et galleries............50

Le livre du contrôle sera ouvert tous les jours, à compter de samedi quatorze, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

On vendra à la porte d'entrée, le livret de l'opéra.
14 mai—

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix pour clore diverses consignations, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:

250 barriques Vin rouge Montferrand, St. Estephe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
200 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Mesliac et de Loisson, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Yersin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Ceps à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquin, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie 3e preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co.
15 do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie,
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti.

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
30 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
300 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe.

A VENDRE en débarquement de la goëlette Milliaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier.

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives.
200 do câpres et cornichons, par
23 av S.V BARRETT, 21 Gravier.

EN magasin et à vendre à bas prix
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier.

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare

LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.

Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
1 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.

La personne qui achèterait tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras:
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches. Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
24 av 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
30 boîtes Champignons au naturel;
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Ceps à l'huile; 100 demi do do;
127 boîtes, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Périgord;
950 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co,
13 av 17 et 19, St Louis.

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co,
23 avril Encoig. Royale et Douane.

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane.

TRUFFES du Périgord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane.

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par LOREILHE & Co,
23av encoignure Royale et Douane.

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane.

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane.

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane.

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane.

NOUVEAUTÉS LITTERAIRES.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 3 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge, Sylvandire—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2, 3ème année; l'Illustration, journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6eme année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi; un grand assortiment d'ouvrages nouveaux. 22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez VICTOR HEBERT,
28 avril 149, Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre:
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
DUDOUYT & TEULADE,
18 av 13, rue Toulouse.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux:
68 barriques vin rouge diverses marques,
27 demi barriques do do
27 av F & J LACOSTE, 105 Royale.

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importations, directe, à vendre en gros et en détail, au No 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, ginghams, mousselines de deuil, voiles de dentelles, chapeau de paille d'Italie, de riz, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, batis d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co,
16 mars—2 m 61, Chartres.

OMBRELLES.

200 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la Reine de aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, 61, Chartres.

Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars—6m

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure; 30 do de Léoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 120 do de St Estephe, St Julien, Montferrand, &c; 13 demi do de Pauillac, Médoc et St Emilion; 25 bls vin blanc [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St Louis.
7 mai

MIEL d'Abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 15, St Louis.
7 mai

[illegible]

MARCHANDISES

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 128.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur Cordeviolle, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS.
Drap réduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirettes Extra de toutes couleurs;
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode;
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode;
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin. Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires, de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cora, dessins nouveaux;
Caleçons de toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Peliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard &c. &c.

Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
8 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
20 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de 3me preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
200 caisses do Léoville, d'Alfred Marton;
50 caisses Absinthe Suisse;
25 do Kirsch de la Forêt Noire;
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties;
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches; 25 dito Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises à l'eau de vie;
16 do Fruits dans leur jus; 20 do Fruits au vinaigre;
12 douzaines Moutarde de Maille;
500 boîtes Sardines; 500 demi dito dito, à vendre par JORDY & BRAZIER,
27 avril No. 10, rue Conti.

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieurs à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, parametta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en parametta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, challe à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en pique de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de repe, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Strafford, capitaine Robson, venant de Bordeaux
40 barriques Vin rouge St. Emilion;
12 do do St Julien Medoc;
8 do do Chateau Margaux;
4 do do Chateau Lafitte;
4 do do Chateau Leoville,
27 demi bques do St Emilion,
9 do do St Julien Medoc,
9 do do Chateau Margaux,
9 do do Chateau Leoville,
27 do Vin blanc Sauterne,
27 do do Barsac,
27 do do Haut Sauterne,
36 do do Haut Barsac;
200 caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Medoc;
51 do 24 1/2 do do do
18 tierçons Vinaigre de vin blanc;
65 caisses Absinthe de Yersin & Lecoultre;
65 caisses Cerises de Chauvet & Clermont 50 do Liqueurs fines, surfines et superfines; 12 do Curaçao, grand et petit modèle; 10 do Kirchenwasser; 30 do Fruits à l'eau de vie; 3 do Anisette superfine; 24 do Sardines à l'huile de Cassis; 2 do petits Pois au beurre; 3 do Ceps à l'huile en boîtes, 3/3 et demi boîtes, 1 do capsules à bouteilles 1 do étiquettes St Julien Medoc 1840; 100 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 50 do de 100 bouteilles vides, 300 caisses de 12 bouteilles vides; 150 milliers Bouchons longs et demi longs; 1 demi pipe vieille Eau de vie de Cognac, 3 barriques contenant des plants de vignes.
24 mars NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES,
Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Paris (sic) auxquelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconat et Organdis français.
Barege nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes de madeira.
Rubans pour Chapeaux et Bonnets, Taffetas et Satin, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et toiles de différents genres.
Bombazines et Alpacca.
Aussi un grand assortiment de Marchandises Blanches, Dentelles, Toiles, Broderies, &c. &c., ainsi un complet assortiment d'articles pour Modistes. Chapeaux et Paille de tout genre.
Fleurs artificielles, Françaises et Américaines.
Tient aussi constamment en vente, Gants et Mitaines de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné.
Schalls et Cravattes fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux Encans de New York.

Plomb en Feuilles, Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources mêmes ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qu'ils seront nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle Orléans.

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
93 caisses liqueurs assorties fines, surfines et superfines, avec capsules et belles étiquettes.
94 caisses fruits à l'eau de vie, prunes et abricots.
93 do raisins de Malaga, à l'eau de vie.
12 balles de 30 mille chaque, bouchons pointus surfins.
6 do de 30 dito do do
6 do de 15 do do communs.
12 barils vin blanc Sauterne, 19 do do Barsac.
13 caisses pruneaux en boîtes transparentes et pobans
50 do cerises à l'eau de vie rosées, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,

SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à BOGART & FOLEY, No. 88, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Brana, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. Duffau continue comme par le passe, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, aux Bourbons, No. 142. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

EGARÉ du warf de la rue Julie, un CHEVAL poney-bay, longue crinière, une étoile au front et le pied gauche d'arrière blanc. Le cheval était sellé et bridé.

Une récompense convenable sera donnée à la personne qui fournira les renseignemens nécessaires pour retrouver ce cheval, ou qui le ramènera 21 rue Gravier.
9 mai ST. VON. BARRETT.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

ECHAPPÉ de la cour de la maison du gouvernement, rue Baronne, samedi 2 mai, pendant l'encan de M. Charbonnet, une JUMENT noire, ayant une ligne blanche sur le front, une petite bosse sur la croupe, la cuisse gauche de devant marquée des lettres U. D., queue et crinière longue, un des pieds blancs et âgée de 4 ans. La personne qui conduira ladite jument à la maison de l'Etat, rue du Canal, recevra la récompense ci-dessus.
8 mai—4 CHARLES LEMAITRE.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—79 caisses en débarquement du navire Colombo, formant un bel assortiment de chaussures pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
29 avril G W DUNBAR, 30 Douane.

A LOUER—UN NEGRE parfait palfrenier. S'adresser à A. CHIAPELLA, notaire,
6 mai—8 Passage de la Bourse.

LIQUIDATION POSITIVE.

J. DELOUVRE offre à vendre à grand rabais, à partir de ce jour jusqu'au 20 courant, époque à laquelle il fera encan de la balance, tout son stock composé de Marchandises de maison, tels que: Chapeaux de paille et paille de riz pour dames, écharpes, crêpe de Chine; Rubans nouveaux, &c.

Les marchands trouveront de grands avantages.

AUSSI—EN VENTE:
La mulâtresse EMELIE, de 25 ans, bon sujet et garantie.
La négresse CLARISE, de 16 ans, do do.
Un Piano carré et Argenterie de table.
J. Delouvre prie aussi les personnes qui lui doivent de solder leurs comptes.
4 mai—15 114, rue Royale.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, pourront être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de café, barkeepers et serventes; et autres en général.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Succession de J. A. Bourgerol.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI, dix-neuf juin 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le deux mai 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de J. A. Bourgerol, les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

Trois lots de terre situés derrière cette ville, désignés par les Nos. 14, 37 et 80, sur un plan dressé par Bringier, voyer général, le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de Louis Feraud, ci-devant notaire en cette ville.

Le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue de l'Hôpital entre les rues Roman & Prieur, la même mesure sur la ligne du fond et 112 pieds de profondeur de chaque côté. Le lot No 37 mesure 30 pieds de face à la rue des Ursulines, entre les rues Prieur et Johnson, la même mesure sur la ligne du fond et 87 pieds de profondeur de chaque côté. Et le lot No 80 mesure 30 pieds de face à la rue du Maine, entre les rues Johnson et Galvez, la même mesure sur la ligne du fond et 90 pieds de profondeur de chaque côté.

Un lot de terre désigné par le No. 95, sur un plan fait le 7 juillet 1836 par L. Bringier et posé dans le livre des plans de H. Pedesclaux ci-devant notaire; ledit lot ayant, au pied américain, 30 pieds de face à la rue du Quartier, entre les rues Tonti et Rocheblave, sur 125 pieds 9 pouces de profondeur.

Deux lots de terre formant la totalité de l'ilet No un, de forme irrégulière, situé entre les rues des Ursulines, Trois-ième et St Jean et mesurant au pied américain 68 pieds 11 5/8 pouces de face à la rue Troisième, 214 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines et 223 pieds [illegible] pouces de face à la rue St. Jean.

Trois lots de terre désignés par les Nos. 6 de l'ilet No 2, douze de l'ilet No. trois, et trois de l'ilet No. quatre, sur un plan fait par le voyer de la première municipalité le 26 décembre 1836.

Le lot No. 6 de l'ilet No. 2, mesure 30 pieds [illegible] à la rue de l'Esplanade, 39 pieds 11 pouces 1 ligne [illegible] Chemin du Bayou, 78 pieds 7 pouces sur [illegible] sépare du lot No. 5 et 85 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No. 7.

Le lot No. 12 de l'ilet No. 3 mesure 28 pieds de face à la rue du Quartier, 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 13 et 98 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No. 11, et le lot No. 3 de l'ilet No. 4 mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue du Quartier, 99 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rocheblave, 59 pieds 3 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de profondeur contigue au No. 4 et 25 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 mai Register des Testamens.

Les ayant-causes de Gorne & Guillot et Charles Lesseps vs. Stephen Mazureau, dans l'affaire de la banque de l'Etat de la Louisiane vs. ledit Mazureau.

COUR DE DISTRICT—No. 6679—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi le 18 mai, 1846, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

UNE PORTION DE TERRAIN située en cette ville, entre le chemin public et la rue de la Vieille Levée, désignée par le No. un au plan dressé le 16 décembre 1833, par Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte du 21 décembre 1833 au rapport de Felix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite portion de terrain mesurant au pied français, et d'après ledit plan, 26 pieds 8 pouces de face à la ligne de l'ancienne Levée, 26 pieds 6 pouces de face à la ligne de l'ancien chemin public, 46 pieds de profondeur d'un côté à l'ouest, et 44 pieds 4 pouces de profondeur de l'autre côté à l'est.

Ensemble avec les bâtisses en briques et à étages qui s'y trouvent.

Conditions—comptant.
15 av JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DES PREUVES—Succession de D. H. Burch. N. C. Halliuteau vs. Mme M. Townsend.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le 18 mai 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites:

1o. UN LOT DE TERRE avec ses améliorations, faisant face à la rue Girod, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le faubourg Ste Marie, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, ayant une petite maison en bois, et divers édifices dans la cour.

2o. UN AUTRE LOT DE TERRE avec ses améliorations, mesurant 24 pieds 3 pouces face à la rue Girod, sur 192 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur avec une petite maison neuve en bois, et autres bâtisses dans la cour.

3o. UN AUTRE LOT DE TERRE avec ses améliorations, faisant face à la rue North Market entre les rues Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, ayant 21 pieds de face sur 58 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble avec une belle maison en briques, à trois étages et magasin, le tout couvert en ardoises.

4o. TREIZE LOTS DE TERRE formant l'encoignure des rues Annonciation et Edouard dans le faubourg Saulet, les dits treize lots mesurant ensemble 130 pieds de face à la rue Annonciation, 192 pieds [illegible] Edouard, environ 139 pieds sur une autre [illegible] l'arrière des bâtisses érigées par le Bowling [illegible] la rue St. Thomas, et environ 166 pieds sur [illegible] du côté de la rue Benjamin.

5o. L'INTERET INDIVIS de la moitié de cinq lots de terre situés au faubourg Annonciation, dans l'ilet compris entre les rues du Marché St. Jean Baptiste, Jacob et Pacaniers, dans la paroisse d'Orléans désignés sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, mesurant chaque, 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la ligne du Marché, entre les rues St-Jean Baptiste et Pacaniers, sur 150 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus—Conditions: comptant.
15 av— JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Lubin Garnier vs Joseph Chenu dit [illegible]

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Hon. T. W. Collins, juge président sent de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 18 mai 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Quatre certains lots de terre au faubourg Washington, dans l'ilet No. 8, et désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20 mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Hancock, sur [illegible] de profondeur. Le lot No. 20 formant l'encoignure des rues Hancock et Delacroix, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant. C. CLAIBORNE,
16av—3e30 Marshal.

Bareth & Co. vs. S. W. Woolcott,

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'Honorable L. F. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 18 mai 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, No. 34, rue du Camp.

Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. C. CLAIBORNE,
7 av Marshal.

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE ST.-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.

CE COLLÈGE, à qui la législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843 une charte de privilèges [illegible] occupe un des sites les plus choisis [illegible] milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et sur l'une des rives du fleuve. Quarante acres de terrain [illegible] collège, qui possède, en outre [illegible] du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.

Le Collège de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont la langue ne ces langues est l'idiome maternel.

L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne, et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instrumens brisés ou hors de service. On devra aussi payer une somme de $8 par an pour fourniture de lit et de matelas. La musique ou le dessin couteront $25 par an.

Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.

N. B. Pour plus amples informations, s'adresser au Rév. P. Chandy, agent du collège et actuellement résidant à l'Evêché. Le 25 mai, il partira pour le Collège et se chargera des enfans que les parents désireraient y envoyer. 16 mai—6

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLÉANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs, MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. Un enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes connus et voués par état à l'enseignement, l'importance attachée à la stabilité du personnel, la prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours: ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long-temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragemens qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $[illegible] par mois.
Les demi-pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et réglemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier

COLLEGE MAÇONIQUE.

Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 26 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 58 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'école chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, [illegible]
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.

D'après ce calcul, [illegible] [illegible]

A. W. GAILLARD [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de George Limerick.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI vingt-quatre juin 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 mai 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de George Limerick et aussi pour le compte de James Montgomery:

Le bateau à vapeur GLENCOE, ensemble ses meubles, agrès et apparaux, etc. etc.

M. James Montgomery, propriétaire des deux tiers du dit bateau à vapeur, consent à la vente de sa dite portion.

Conditions de la vente—Pour la portion du défunt, c'est-à-dire un tiers, $2,000 comptant, et la balance à un an de crédit, pour la portion de M. Montgomery, c'est-à-dire les deux tiers, $4,000 comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 mai—4en30j Register des Testamens.

Succession de feu Jean Valery Delassize.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LUNDI, dix-huit mai 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, en date du 24 mars dernier, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour le compte de la dite succession.

Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans et à deux différentes concessions de terres dans la ci devant province de la Floride Occidentale, qui lui ont été concédées par le gouvernement Espagnol, savoir:

1o. La première, une concession à titre gratuit, de cinq cents arpents, colloquée sur la rive Occidentale de la rivière Comite.

2o. La seconde, une cession à titre onéreux, ou plutôt une vente de dix mille arpents, colloquée entre la rivière Comite et Sandy Creek.

CONDITIONS: Cette criée étant la seconde et dernière, ces deux concessions seront adjugées respectivement au plus offrant et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle pourront rapporter, payable à douze mois de terme, et une obligation avec cautionnement à la satisfaction du juge et de l'exécuteur testamentaire datif, et hypothèque sur les terres ainsi achetées.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant M. Théodore Guyol, notaire public, dans l'étude duquel se trouvent déposés les titres et titres et les plans de ces concessions, pour l'inspection de ceux qui se proposent d'enchérir à la vente.
W. F. C. DUPLESSIS,
mai—2, 9 et 16 Register des Testamens.

Joséphine Berquier, épouse de Pierre Berquier alias Monrose Berquier, h. c. l. vs. Pierre Berquier alias Monrose Berquier h. c. l. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 16,891—En vertu d'un ordre de la Cour à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, 19 mai 1846, à midi.

UN DEMI TERRAIN situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St Philippe et Ursulines mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec une maison de résidence en briques, et toutes autres bâtisses et améliorations sur le dit demi terrain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
15 av— Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 5064—James Lees vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant John E. Holland, notaire, lundi le 22 juin 1846, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues quant aux créanciers désignés au bilan. Il est de plus ordonné que Thomas Haynes soit nommé pour représenter les créanciers dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 16 mai 1846.
Signé: C. WATTS, juge.
Cour de Commerce, Nouvelle-Orléans, certifié conforme au greffe, 16 mai 1846.
18 mai—3 J. R. TOLEDANO, député greffier.

COUR DES PREUVES—Succession de Antoine Guey dit Bordelais—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 14 courant, il sera vendu à l'encoignure des rues Miro et St. Pierre, lundi, le dix-huit mai 1846, à quatre heures P. M. Un lot de meubles, une presse à vis, une presse en bois, plusieurs pipes vides, trois chaudières, deux cuves, un baril et trois barillets graisse, huit dame-jeannes huile de saindoux et divers autres articles.
Conditions comptant. W F C DUPLESSIS,
18 mai—1 Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Carl Kohn a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Frederick Kohn décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
9 mai—3en10j Député Register des Testamens.

Succession de veuve François Masson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jules Sel, Exécuteur testamentaire de feue veuve François Masson, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
9 mai—3en10j Député Register des Testamens.

Succession de Charles L. Durocher.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eugène Lasere, administrateur de la succession de Charles L. Durocher, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
9 mai—3en10 Député Register des Testamens.

Succession de Julien Pierre Canoue alias Langlicher [illegible]

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Quéré, exécuteur testamentaire de feu Julien Pierre Canoue alias Langliche, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
9 mai—3en10j Député Register des Testamens.

ECRITURE.

MESSIEURS DOLBEAR ont ouvert leur Cours de Calligraphie au No 15, rue du Camp, où l'on pourra acquérir une écriture nette et rapide.

Comme MM. D. sont persuadés que tout le monde désire avoir une belle main, ils souhaitent que tous leurs écoliers continuent les leçons, sans peine appréciable; [illegible]

L'assertion suivante du principal du collège de Natchez, n'a été donnée qu'après s'être convaincu du succès de notre méthode sur 300 élèves. Beaucoup de personnes très intelligentes, de différents endroits des Etats-Unis, ont exprimé la même opinion. Les parents et toutes personnes qui s'intéressent à l'éducation des enfants, doivent s'apercevoir qu'il est temps de substituer ce nouveau système à l'ancien, qui n'offre de résultats avantageux qu'après plusieurs années.

L'écriture, ainsi que l'arithmétique, doit être démontrée par principes, et alors le succès est certain, si l'on persévère à se pénétrer de ces principes.

MM. D. prient que l'on vienne examiner leur système.

A MM. DOLBEAR.

Messieurs,—Il est de mon devoir de déclarer mon opinion sur votre système d'écriture, d'après ce dont j'ai été témoin dans cette institution. J'ai examiné avec soin votre méthode d'instruction et les progrès des écoliers.—Je suis heureux de pouvoir attester que par votre méthode de centaines d'élèves peuvent être instruits à la fois.—Je vous la recommande comme la meilleure dont on puisse faire usage; c'est le seul système adopté dans les écoles publiques, que j'ai vu réussir complètement. Les professeurs qui le comprendront bien l'adopteront immédiatement.
J'ai l'honneur d'être, &c., J. PEARL,
Principal du collège de Natchez.
NATCHEZ, 22 décembre 1845.

NASHVILLE, 20 septembre 1843.

Sur l'invitation de MM. DOLBEAR, professeurs de Calligraphie en cette ville, nous avons attentivement examiné leur système ainsi que les spécimens des progrès qu'ont fait leurs élèves, et sommes entièrement disposés à dire que ce système est scientifique, et bien supérieur à tout ce que nous avons vu—que les améliorations dans l'écriture de leurs élèves sont très rapides, et qu'en conséquence c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention favorable du public.

Le Major-Gen. E. P. Gaines de l'armée des Etats-Unis.
Son Ex. Jas. C. Jones, Gouverneur du Tennessee.
Le Rév. Jas. H. Otey, Evêque du Tennessee.
Le Rév. R. P. Miles, Evêque de Nashville.
Le Rév. Philip Lindsley, D. D. Président de l'Université de Nashville.
Le Dr. John S. Young, Secrétaire d'Etat.
Le Rév. F. G. Smith, Recteur de l'Institution des demoiselles, Columbia.

Les Rév. John T. Edgar, D. D.	Thon. E. H. Foster,
J. T. Wheat,	Thon. John Bell,
D. R. Campbell,	Dr. Chs. K. Winston,
R. B. C. Howell,	Gén. Robert Armstrong,
W. H. Wharton,	MM. G.W. Martin,
MM. Alfred Hume,	James Campbell,
Milton B. Haynes,	Thos. Callender,
Thos. Hogan,	Henry Baldwin, Jr.,
J. M. Smith,	F. Gorin,
John M. Bass,	A. Russell.

Lettre du général Andrew Jackson.

Ayant été prié par MM. Dolbear de dire ce que je pensais des signataires de la lettre qui précède, je le fais avec beaucoup de plaisir, les connaissant presque tous; et je puis dire que ce sont des hommes très respectables, bien élevés, et jouissant d'une haute estime dans la société.

Donné à l'Hermitage, ce 22e jour d'octobre 1843.
ANDREW JACKSON.

NASHVILLE, 29 septembre 1843.

MM. DOLBEAR,—Ayant eu plusieurs fois occasion d'examiner votre système de Calligraphie, et ayant été témoin des succès étonnans que vos élèves ont obtenus, je n'hésite nullement à déclarer votre système supérieur à tous ceux connus et méritant seul ce nom. En suivant attentivement les règles indiquées, toute personne peut entrés peu de tems acquérir une écriture rapide. Je serais content de voir votre système devenir universel.
J'ai l'honneur d'être, etc.,
ALFRED HUME.

WASHINGTON CITY, 26 juin 1843.

Monsieur.—Etant d'opinion qu'une belle écriture n'est pas seulement un mérite, mais un moyen de succès pour tout homme engagé dans les affaires, j'applaudis aux efforts que vous faites pour améliorer la Calligraphie de nos jours. Il est constant que lorsqu'on a une vilaine écriture, on ne prend la plume qu'avec déplaisir, qu'on n'écrit pas aussi souvent qu'on devrait, et encore ne le fait-on que forcément, à la hâte et avec impatience, et conséquemment en commettant des fautes de tous genres, ce qui souvent tourne au désavantage de l'écrivain ou du sujet qui lui fait prendre la plume.

Vous désirez tous les succès possibles dans votre louable entreprise.

Je suis, Monsieur, avec respect, votre &c.
THOMAS H. BENTON.

Lettre du Rév. Evêque Otey,

COLUMBIA, Tenn. 23 novembre 1843.

M. J. W. DOLBEAR.—Mon cher Monsieur, J'ai lu avec plaisir et un vif intérêt votre système de Calligraphie, et [illegible] [illegible] approbation. [illegible]

Je suis très respectueusement,
Votre &c., J. H. OTEY.

Certificat de Son Ex. le Gouverneur Roman.

NOUVELLE ORLEANS, 27 juillet 1839.

J'ai examiné avec attention le système de M. Dolbear, [illegible]

A. B. ROMAN.

Lettre du Rév. A. B. Lawrence.

VICKSBURG, 3 août 1841.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Bon sujet Créole, plâtrier et faiseur de citernes.

PAR BEARD, CALHOUN & Co—Encanteurs.

MERCREDI 20 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu:

Le mulâtre HENRY, âgé de 28 ans, très bon plâtrier et faiseur de citernes, bon ouvrier et bon sujet, vendu sans aucun défaut. Il est créole de cet Etat et pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant. L'acte de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16mai

MEUBLES! MEUBLES!

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI prochain, 20 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, rue Dauphine No. 200, entre les rues Orléans et Ste Anne, il sera vendu sans aucune réserve les meubles de ladite maison consistant en lits d'acajou, et matelats, armoires do, une table console dessus de marbre, pendule, glaces magnifiques, table ronde dessus de marbre, berceuses, chaises, cylindres, crachoirs &c.
Conditions, comptant. 16 mai

Bateau à vapeur Victress

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 20 courant, à midi, à l'Arcade Banks. Le vapeur fin marcheur et solidement bâti Victress, construit depuis 4 ans, en bon état, ensemble avec ses meubles, apparaux. Ce bateau est construit des meilleurs matériaux et convenable pour faire les voyages sur les lacs, du port de 190 33/94 tonneaux, tirant 3 pieds d'eau allège et 5 pieds d'eau chargé, ayant 4 bouilloires, et une machine en parfait état.

Conditions—1/2 comptant, balance à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

L'acte de vente devant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'inventaire peut être vu au bureau des encanteurs et le bateau inspecté à son retour en face de la plateforme. 16mai—5

BAGUES GALVANIQUES,
FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable qui a vivement occupé l'attention publique en Europe et récemment le Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme comme remède. Les bagues galvaniques avec Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, [illegible] migraine, indigestion, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, [illegible] névralgie, tremblemens, étourdissemens, [illegible] et toutes les affections nerveuses. Dans tous les cas de l'espèce, lorsque elle provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention et sont recommandés dans les cas chroniques où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir le pouvoir galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux tiges galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme le moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont le unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—4m

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse soie [illegible], Paturie Lupin.
3 do coutil français.
300 douz. chapeaux, paille d'Italie.
1500 paletots d'été, coutil et mérinos.
500 pantalons d'été do do
25 douz. mouchoirs batiste unis.
50 pièces foulards.
25 douz. chemises différentes qualités devant en toile.
30av

EN débarquement du navire Florian, venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge.
50 caisses abricots à l'eau de vie.
50 do prunes do
5 boucauts fil à voile.
5 caisses peinture verte, à vendre par
24 avril DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils sucre en poudre, écrasé et en morceaux; 2500 sacs en jutres de 2 1/2 boisseaux; 300 sacs café de Java; 30 barils riz de la Caroline; 20 cercueils [illegible] supérieur; 750 barils clous de Boston; 800 caisses blanc de baleine de New Bedford; 250 caisses savon; 1500 paquets thé impérial, poudre à canon; 60 barils maquereaux, Nos 2 et 3; 20 barils blanc de plomb No. 1; 300 caisses chaises; 100 tambours figues. NORCROSS & FOSDICK,
7 av 86 Gravier.

CHAPEAUX—30 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle en castor, à la mode, do en soie, feutre et de chasse. Aussi un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—250 caisses bottes, souliers et brodequins en assortiment complet et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS,
11 mai 12 Douane.

ON a besoin de 300 couturières immédiatement; s'adresser à JOHN BELLOW, 22 Encoignure Conti et Vieille Levée.
11 mai

BOUTEILLES VIDES—3,500 bouteilles vides, en paniers de 150 un en magasin et à vendre par
11 mai CHS DUFOUR, 11 Conti.

CORDE D'EMBALLAGE—40 rouleaux Manille, de toutes dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
11 mai 92 Tchoupitoulas.

FARINE—350 barils superfine de St. Louis, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
11 mai 92 Tchoupitoulas.

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
11 mai 92 Tchoupitoulas.

BEURRE—100 barillets excellent beurre, de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
11 mai 92, Tchoupitoulas.

TABAC de Cuba—300 balles capes, et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
11 mai 90 St Louis.

PICADURA—20 barils de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
11 mai 90 St. Louis.

HUILE—400 potiches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 90, St Louis.

CAFÉ de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
11 mai 90, St Louis.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par
11 mai LAPEYRE, HARISPE & Co. 90, St. Louis.

SUCRE raffiné de Boston—300 colis; Sacs en jutres—25,000; Thé—1000 boîtes; Thé supérieur—100 paquets; Clous—500 barils venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New Bedford; Indigo—40 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 26 Vieille Levée.

GUARA, pâte et gelée—A vendre par
11 mai R VALLS, 26, Commune.

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, câpres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi pipes. J F BERCIER & Co,
18 avril 54, Vieille Levée.

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagères, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par WM. DINN.
3 mars 11 Commune.

DETENU à la geôle de la Paroisse St-Jean Baptiste, le nègre appelé LEWIS, appartenant à M. John Hiecken, faubourg St-Marie, taille de 5 pieds 8 pouces, environ 25 ans, avec une cicatrice au dessous de l'œil.

Aussi, un nègre nommé JOHN, appartenant à M. John Hart, parti marron d'un chaland venant de Memphis; 25 ans environ, très joli nègre, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, habillé d'un habit gris avec boutons en métal.

Aussi, un nègre nommé HENRY, appartenant à M. John Kelly, Nlle-Orléans; environ 18 ans.

Aussi, un vieux nègre nommé Isaac, disant appartenir à M. Wilson, Nlle Orléans, rue du Bayou.

Paroisse St-Jean-Baptiste, 27 avril 1846.
30 av A. LUMINAIS, Shérif.

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité:
WILLIAM, griffe, âgé d'environ 18 ans, taille de cinq pieds un demi pouce, ayant une cicatrice entre les sourcils, se disant appartenir à M. Johnson du Mississippi.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de venir les réclamer à la geôle de police de la Seconde Municipalité, prouver propriété et les retirer.
30 avril A H ELDREDGE, gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais. A. H. ELDRIDGE,
17 mars—1pd Gardien.

ABSYNTHE—40 caisses véritable absynthe Suisse, marque de Dubied père et fils, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co,
9m 17 et 19 St Louis.

SARDINES—En boîtes et demi boîtes, des marques de Camus, Coniac & Martin, et Philippe & Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
9 m 17 & 19, St Louis.

BOUTEILLES—En paniers de 150 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
9 m 17 & 19, St Louis.

VINS en caisses—30 caisses St Julien, 20 do Chateau Larose, 15 do Chateau Lafitte, 25 do Chateau Léoville, 25 do Chateau Lafitte supérieur, 30 do vin blanc Chateau Yquem, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
9m 17 et 19, St Louis.

NOUVEAUTÉS DE PARIS,

[illegible] des rues Royale et Conti, [illegible] MADAME VINCENT étant sur le point [illegible] en France faire ses achats, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans et des environs, qu'elle vendra les articles suivants, à des prix très modérés.

Chapeaux de paille Toscane, Rutland et à jour, dans les formes les plus nouvelles, pour femmes et enfants; [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR

Vins en caisses ayant droit au drawback.

PAR J B BLACHE & Co.

LUNDI 18 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin d'encan, No. 20, rue de la Vieille Levée pour clore:
80 caisses [illegible]
20 do Vin rouge de St George, ayant droit au
60 do do Bourgogne, drawback
F[illegible] diliers Cigares de différentes marques;
1[illegible] un assortiment général d'autres marchandises.
[illegible] mai

PAR L. E. CHARBONNET, Encanteur.

IL sera vendu lundi, 18 mai 1846, à 11 heures, sur le terrain derrière la Maison d'Etat entre les rues Canal et Commune.

20 BEAUX MULETS dressés.
Conditions—comptant. 13 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR BEARD, CALHOUN & Co—Encanteurs.

Louis Bouseillier vs. ses créanciers.

IL sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de la Cour de District du premier district judiciaire, dans l'affaire de Louis Bouseillier vs. ses créanciers et sous la direction de D. B. Dewees, shérif de la paroisse de Jefferson, et syndic du dit insolvable, samedi, le 20 de juin 1846, à midi, à l'Arcade de Banks.

La moitié indivise d'un certain Lot de Terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg des Religieuses, dans la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues St Mary, St André, Bellechasse et le Chemin Public ou rue de la Levée. Le dit lot désigné par le No 16, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, en date du 13 mai 1844, et déposé en l'étude de L. E. Kenny, notaire public dans la dite ville, le dit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Mary, sur une profondeur de cent trente pieds six pouces et sept lignes et six lignes de large, laquelle avenue est à l'usage du dit lot, cent trente cinq pieds un pouce et six lignes sur l'autre côté, et sur la ligne du fond quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes, où il est borné par une partie du lot No. 14.

Conditions: comptant. Actes de vente pardevant L. E. Kenny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 mai

Vente de domestiques pour cause de départ.

PAR M. BARNETT, Jr.

IL sera vendu le samedi, 23 mai 1846, à la Bourse St. Louis, à midi,

1o. La négresse Rebecca ou Becky, âgée de 35 à 38 ans, depuis 15 ou 18 ans dans le pays, parlant l'anglais et le français, bonne cuisinière à la française, excellente blanchisseuse et repasseuse, bon et fidèle sujet, et sa fille [illegible], mulâtresse, âgée de 10 ans, très intelligente, servante depuis 2 ans comme domestique de maison, très bon sujet et d'une grande fidélité.

2o. La négresse Sophie, créole, âgée d'environ 27 ans; bonne gardienne d'enfants, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, très intelligente et très fidèle.

Ces esclaves appartiennent, la première depuis 6 ans, et la seconde depuis 4 ans au même maître, garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. Les actes de ventes pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les personnes qui désirent acheter à l'amiable, voudront bien s'adresser au bureau de l'encanteur, rue Conti, No. 29. 16 mai

Vente de Succession—14 Lots de Valeur sur les rues Tchoupitoulas et St. Thomas.

PAR CHRISTY & CENAS,
Wm. H. CHRISTY, Encanteur.

SAMEDI 20 juin 1846, il sera vendu à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, émané dans la poursuite de la succession de feue Mme Phebe Hunter, les propriétés ci après décrites:

14 beaux lots situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste Thérèse, faubourg Saulet, selon le plan tiré par Geo. T. Dunbar, en date du 3 [illegible] 1845, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public et portant le No 69, de son livre de plan No. 1.

Les Nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond, aboutissant à une allée de 20 pieds de largeur.

Le Lot No 6 est contigu au No 5, et mesure 20 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 29 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.

Le lot No. 9, mesure 25 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes, et 25 pieds 4 pouces 4 lignes de large, sur la ligne du fonds et faisant face à un passage de 20 pieds de large.

Le lot No. 10 est contigu au No. 9, et mesure 25 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes et 25 pieds 4 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fonds, faisant face à un passage de 20 pieds de largeur.

Les Lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.

Le lot No. 17, mesure 23 pieds, 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes, et aussi tous les droits, titres et intérêts et dans un morceau de terre joignant le dit lot et mesurant 11 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété, et portant un intérêt de huit pour cent par an à dater du jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public aux frais des acquéreurs. 18 mai—t

Succession de feue Louise Adelaide Remousin, décédée épouse de Pierre Rahoule.

Vente pour opérer un partage.

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un jugement de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 de mai 1846, et en vertu d'un ordre de la même Cour en date du 16 mai 1846, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le jeudi 19 juin, à midi, les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession de feue Louise Adelaide Remousin, décédée épouse de Pierre Rahoule et de la communauté qui a existé entre eux, savoir:

Un terrain situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, désigné par le No. 2 de l'ilet No. 75, compris entre les rues Claiborne, Ste Anne, Derbigny et Dumaine, mesurant au pied américain, 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Dumaine, sur 94 pieds 10 pouces 3/10 de profondeur entre lignes parallèles, suivant un plan fait par Bourgerol voyer de la municipalité No. 1, le 17 janvier 1840, déposé en l'étude de Felix de Armas alors notaire en cette ville, ensemble les bâtisses et constructions, circonstances et dépendances consistant en une maison à rez de chaussée, construite en briques, faisant face à la rue Dumaine, ayant quatre chambres, une galerie vitrée, deux chambres dans les mansardes, cabinet, cave et offices, quatre chambres et [illegible] au-dessus de la rue, ensemble la maison en cour [illegible] double en vouges.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, à l'encoignure des rues St Philippe et Claiborne, mesurant 65 pieds de face à la rue St Philippe, sur 117 pieds de profondeur et, à la rue Claiborne, ensemble la maison à un étage et [illegible] double en vouges.

Un lot de terre situé dans le même faubourg désigné par le No 3 de l'ilet D, sur un plan dressé le 13 mars 1836 par M. Joseph Pilié alors voyer de cette ville, et déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public; ledit lot de terre mesurant au pied français 27 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Claiborne, 120 pieds de profondeur et 27 pieds 11 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond.

Un autre lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 4, mesurant au pied français 30 pieds de large sur 120 pieds de face à la rue Claiborne, et 10 sont bornés par une portion de terre originairement faisant partie du plan de réserve, 10 pieds le long du No. 3, et 28 pieds environ sur la profondeur le long du No. 4.

Un autre lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 5, sur le susdit plan, et mesurant au pied français 36 pieds environ de face à la rue des Ursulines, dont il est borné par le réserve faisant du côté de la rue Claiborne, 40 pieds le long du No. 6, 40 pieds le long du No. 4, de la 31 pieds environ, jusqu'au point B, et de 23 pieds à partir du dit point, jusqu'à la réserve sur la rue des Ursulines.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Louise, âgée d'environ 38 ans. Un nègre nommé Jacob, âgé de 45 à 50 ans, Dessy, négresse âgée d'environ 26 ans, Fanny, âgée d'environ 36 ans, avec son enfant nommé Richard, âgé d'environ 5 ans, Catherine, négresse âgée d'environ 26 ans.

Conditions—Pour la propriété foncière, 1/4 comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, et pour les esclaves, 1/3 comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés et divisés par coupon, à la convenance et à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, 8 pour cent d'intérêt comme clause pénale seulement.

Acte de vente pardevant M F Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 mai—3fen30j

PAR J. B. BLACHE.

Vente par Colis de Marchandises Anglaises.

SANS RESERVE.

JEUDI, 21 courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin de MM. McDowell & Peck, No. 25, rue de la Douane,

75 colis de Marchandises sèches, consistant principalement en:

Toiles d'Irlande pour l'usage des familles; toiles à draps de 12/4, listados et gingas; toiles de Paris; mouchoirs de batiste fil, bruns unis et à carreaux; ouvrés; damassés, coutils fil blanc et fantaisie; fil patentés en bobines; toiles écrues; bas de coton; jaconats; mousselines Suisses, ainsi qu'une variété d'autres articles.

Les conditions qui seront libérales seront connues au moment de la vente.

Les marchandises pourront être examinées et les catalogues seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
13 mai—4

PAR J. B. BLACHE & Co.

IL sera vendu le mardi, 26 du courant, à 11 heures du matin, au No. 184, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1846, les marchandises ci-après décrites, abandonnées à ses créanciers par D. Oscar Lecerf.
6 barriques de Vin rouge de Bordeaux,
4 do do do
4 do de Vin blanc,
6 paniers d'huile.
Conditions, comptant. 13 mai

Pour compte des premiers acheteurs.

PAR BEARD, CALHOUN & Co—Encanteurs.

IL sera vendu, vendredi 22 courant, à midi, à l'Arcade de Banks.

Le jeune et vigoureux nègre PETER, âgé de 30 ans, excellent nègre de champ, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Vendu pour compte et risque de MM. J. & C. Dunbar, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication à eux faite le 2 avril 1846, à la Bourse Franklin 3me municipalité.
Conditions—Comptant. 16 mai

PAR ABAT & DOMINGON.

Vente sans reserve pour cause de départ d'un établissement lithographique.

IL sera vendu le vingt mai 1846, à midi, sur les lieux, dans le passage de la Bourse, entre Conti et St.-Louis:

Un établissement lithographique, consistant en trois presses, pierres, et tout le matériel lithographique nécessaire à un pareil établissement. VENTE POSITIVE.
12 mai

Vente par ordre de syndic.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.—Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 8 juin 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 6 mai 1846, dans l'affaire de Samuel Short contre ses créanciers, et sous la direction du syndic, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Dix lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Short et Levée, l'Avenue du Canal et le chemin Public, comme il appert par le plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer de la seconde municipalité, le 22 décembre 1845 et déposé comme plan No. 72 sur le livre de plans de J. B. Marks, notaire; lesdits lots sont désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, et mesurent chacun 26 pieds un pouce et 5 lignes de face à la rue de la Levée, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues de la Levée et de l'Avenue du Canal, et le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Levée et Short.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 mai—3et30j

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol.
100 caisses raisins, câpres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
45 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 et 15 St. Louis.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 124, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de [illegible]

[illegible]

25,000 [illegible]